Le Plan vélo de Val Parisis

L'engouement pour le vélo sur le territoire n'est plus à démontrer ! Pour faciliter la vie des cyclistes et encourager cette pratique, Val Parisis a adopté son premier plan vélo en septembre 2019, avant une mise à jour en juin 2026.



Quatre axes :

1. Aboutir en 2032 à un réseau cyclable de plus de 200 km, par la mise en place de 10 itinéraires structurants
2. Rabattre les habitants vers les pôles gares en garantissant du stationnement sécurisé en quantité
3. Proposer un soutien fort aux communes dans la cadre de la mise en place d’aménagements et d’actions en faveur du vélo, ainsi qu’une aide à l’achat pour les habitants de Val Parisis pour les vélos à assistance électrique, les vélos pliants et les vélos cargos
4. Suivre la politique vélo mise en place à travers de nombreux indicateurs (comptages de cyclistes, part modale, taux d’occupation des consignes, linéaire cyclable…)

Quatre documents :

- Un schéma directeur cyclable 2026-2032, accompagné de ses annexes comme la cartographie des itinéraires
- Un programme d’actions triennal 2026-2028
- Le règlement du fonds de concours 2026-2032
- Le règlement de l’aide à l’achat pour les vélos à assistance électrique



Un projet qui s'insère dans une politique plus générale

Le projet de Plan Vélo communautaire s’inscrit dans la politique globale de mobilité de Val Parisis pour favoriser des pratiques de déplacements moins polluantes, et plus largement dans la politique régionale et nationale en faveur du recours aux modes actifs.

Infos pratiques

Les textes de références

A l’échelle nationale, la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM), entrée en vigueur le 26 décembre 2019, propose des mesures incitatives en faveur du vélo du quotidien.

A l’échelle régionale, le Plan de déplacements urbains d’Île-de-France (PDUIF) ainsi que le Plan Vélo Régional forment un cadre au sein duquel sont déclinées les actions des différentes collectivités. De même, Île-de-France Mobilités a lancé en septembre 2019 un service de location longue durée (6 à 9 mois) de vélo à assistance électrique (nommé Véligo location) puis complété cette action depuis février 2020 par la mise en œuvre d’une aide à l’acquisition de vélos à assistance électrique, à hauteur de 500 euros.

Liens utiles
Délibération n°2026-098
Schéma directeur cyclable 2026-2032
Programme d'actions du Plan vélo 2026-2028
Règlement d'attribution des fonds de concours du Plan vélo
Bilan des fonds de concours du Plan vélo 2019-2025